

Nom et prénom
Adresse
Tel : 06 06 06 06 06
@ : be-cyclette.com@velo.fr

Employeur
Adresse

Le 00/00/00

Objet : Demande d'indemnisation vélo

Madame, Monsieur,

Je vous écris suite à la parution du **Décret n° 2016-144 du 11 février 2016** relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés.

Dès lors, je me permets de vous écrire afin de solliciter mon indemnisation à compter du 00/00/00 pour mon trajet domicile - lieu de travail que j'effectue quotidiennement en vélo.

Ce trajet d'une distance de 0km (pour le trajet que j'utilise habituellement) étant à ramener à 0km (voir P.J [capture d'image du calculateur d'itinéraire en ligne](#)) pour le calcul de l'indemnisation puisqu'il est précisé dans l'article 1 de ce décret que :

« Le trajet de rabattement effectué à vélo pris en compte pour le calcul de la prise en charge des frais engagés pour se déplacer à vélo ou à vélo à assistance électrique correspond à la distance la plus courte entre la résidence habituelle du salarié ou le lieu de travail et la gare ou la station de transport collectif. »

Ce trajet étant effectué deux fois par jour (aller + retour), l'I.K.V est me concernant et sauf erreur de ma part, de 0,00€ par jour.

(2 x km séparant domicile - travail) x 0.25 = 0.00€ / jour

Cette nouvelle indemnisation (exonérée de cotisations sociales) n'est pas obligatoire pour les entreprises, l'applique qui veut ! Cependant, j'espère que vous aurez à cœur de développer la pratique du vélo chez vos salariés en tant qu'entreprise soucieuse de l'environnement...

Vous remerciant par avance de prendre en considération ma requête et restant à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile, je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

M.Be-Cyclette

